

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 37

hebdomadaires régionaux de Québec (région 03) + liste télécopieur

Projet de prolongement de l'axe du Vallon
par le ministère des Transports et la Ville de Québec

**Du 27 janvier au 12 mars 2004 : consultation du dossier et possibilité de requérir une
audience publique**

Québec, le 27 janvier 2004 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend publics aujourd'hui, à la demande du ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatifs au *Projet de prolongement de l'axe du Vallon par le ministère des Transports et la Ville de Québec*. Les documents sont accessibles à la population dans le cadre de la *Période d'information et de consultation publiques* qui débute aujourd'hui le 27 janvier 2004 et se terminera le 12 mars 2004.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, groupe, municipalité ou organisme peut demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre de l'Environnement. Le cas échéant, le ministre pourrait donner au BAPE le mandat d'enquêter et de consulter la population sur le projet. Une commission du BAPE serait alors formée par le président du BAPE pour mener à terme le mandat d'enquête et d'audience publique.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque Saint-André, 2155, boulevard Bastien, Québec ;
- Bibliothèque Lebourgneuf, 1650, boulevard La Morille, bureau 230, Québec.

Veillez prendre note qu'un registre est disponible dans chacun des centres de consultation pour permettre aux citoyens qui le désirent d'y laisser leurs commentaires.

Quel est le droit du citoyen?

Tout citoyen qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande écrite doit être transmise, au plus tard **le 12 mars 2004**, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours, celui d'enquête et d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui d'enquête et de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

LE PROJET

Le ministère des Transports et la Ville de Québec prévoient la construction d'un boulevard urbain à quatre voies de circulation dans le prolongement de l'autoroute du Vallon, vers le nord, entre le boulevard Lebourgneuf et le boulevard Bastien, sur une longueur de 5,5 kilomètres. Entre le boulevard Lebourgneuf et l'avenue Chauveau, les voies seraient divisées. L'emprise prévue est suffisamment large pour permettre l'aménagement de deux voies réservées pour le transport en commun si la demande le justifie. Ces deux voies s'ajoutent aux quatre voies de circulation. Entre l'avenue Chauveau et le boulevard Bastien, les voies seraient contiguës. L'ensemble du projet est situé dans les limites de la Ville de Québec et traverse les quartiers Lebourgneuf et Neufchâtel. Des aménagements paysagers, des trottoirs et des pistes cyclables sont également prévus. Selon les co-promoteurs, le projet permettrait entre autres d'accroître l'efficacité du réseau routier régional et local, de consolider le réseau existant et la trame urbaine et de favoriser le développement du secteur Lebourgneuf.

Le coût du projet est évalué à 37 M\$. Le début des travaux est prévu pour l'automne 2004 ou le printemps 2005.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon les co-promoteurs, les principales répercussions négatives appréhendées seraient liées à la perte et la perturbation d'habitats et d'espace naturel, à la traversée du parc de l'Escarpement et de la rivière du Berger, au climat sonore et au paysage. Ils prévoient des mesures d'atténuation, notamment le maintien du couvert végétal dans le parc de l'Escarpement, la mise en place d'une zone tampon de part et d'autre de la rivière du Berger ainsi que la plantation de végétaux sur le terre-plein central et de chaque côté du boulevard.

Les principaux enjeux du projet seraient l'empiètement dans le parc de l'Escarpement, l'étalement urbain et les répercussions environnementales engendrées par la hausse de la circulation automobile dont la contribution aux gaz à effet de serre.

Au chapitre des répercussions positives, l'étude d'impacts mentionne des bénéfices sur la sécurité et la fluidité de la circulation ainsi que sur le développement urbain.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : karine.lavoie@bape.gouv.qc.ca.